



RÈGLES DE VIE

JE ME CONFORME AUX LOIS CIVILES ET CRIMINELLES DE NOTRE SOCIÉTÉ, AINSI QU'ÀUX POLITIQUES DU CENTRE DE SERVICES DES PREMIÈRES SEIGNEURIES ET DU MÉES.

- ❖ La loi sur l'instruction publique : <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-13.3>
- ❖ La Charte des droits et libertés de la personne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-12>
- ❖ La loi sur le tabac : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/L-6.2>
- ❖ La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : <http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/ji-yj/outils-tools/hist-back.html>
- ❖ Le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/plan-action-intimidation-2015.pdf>
- ❖ La politique sur la réussite éducative : <https://securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/>
- ❖ La politique sur les saines habitudes de vie : http://www.csdps.qc.ca/fileadmin/user_upload/Commission_scolaire/Presentation/Politiques_2016/Politique_saines_habitudes_de_vie.pdf
- ❖ La politique d'utilisation des systèmes électroniques à des fins de communication : http://www.csdps.qc.ca/fileadmin/user_upload/Commission_scolaire/Presentation/Politiques_2016/Politique_utilisation_technologies_information_communications.pdf
- ❖ Projet éducatif de l'école : <https://ecolelaseigneurie.com/notre-ecole/projet-educatif-et-plan-de-reussite>

RESPONSABILITÉ / SÉCURITÉ / RESPECT

L'école secondaire de la Seigneurie se prévaut d'un code de vie à la couleur de son milieu afin d'orienter les élèves à adopter un bon comportement.

Les règles de conduite et les mesures de sécurité énoncées ci-après s'appuient sur les lois civiles et criminelles de notre société, ainsi que les politiques de la Commission scolaire des Premières Seigneuries.

Règle	Exemple	Avantage
JE ME CONFORME AUX LOIS CIVILES ET CRIMINELLES DE NOTRE SOCIÉTÉ.	Consommation de drogue et alcool Tabagisme Harcèlement, violence Intimidation, taxage Vol, vandalisme Plagiat Fréquentation scolaire Filmer et enregistrer sans consentement Sollicitation, publicité, affichage * Etc.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Vivre dans un climat harmonieux et sécuritaire. ❖ Vivre dans le respect des différences. ❖ Avoir de bonnes habitudes de vie. ❖ Favoriser ma réussite scolaire. ❖ Vivre dans un milieu de vie propre et agréable pour tous.
JE ME RESPECTE ET JE RESPECTE LES AUTRES EN GESTES ET EN PAROLES	Code vestimentaire Intimidation Retards et absences Gestes de violence Manifestations amoureuses Réseaux sociaux, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Permettre de faire des bons choix. ❖ Avoir un sentiment d'appartenance.



<p>JE ME CONFORME AUX DEMANDES ET EXIGENCES DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS.</p>	<p>Appareils électroniques Travaux et devoirs Matériel Nourriture et breuvage Tricherie Planche à roulettes Manteaux Sac d'école Sac à main Etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Projeter une image positive de soi-même. ❖ Savoir vivre en société.
<p>JE RESPECTE MON MILIEU DE VIE ET LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION.</p>	<p>Vandalisme Déchets Matériel pédagogique Casier Civisme Etc.</p>	

JE ME RESPECTE ET JE RESPECTE LES AUTRES EN GESTES ET EN PAROLES.

Code vestimentaire

L'école est un milieu de vie dont les exigences vestimentaires sont comparables à celles d'un milieu de travail. La sécurité, la décence, la propreté, l'hygiène, la fierté et le respect doivent orienter le choix de la tenue vestimentaire de tous les élèves.

Règles	Pourquoi ?	Application
<p>Les casquettes et autres couvre-chefs, les sacs d'école et les sacs à main doivent demeurer dans le casier.</p> <p>*Ce règlement peut s'appliquer différemment lors de journées thématiques. Soyez attentif aux messages télévoix concernant ces journées spéciales.</p>	<p>Ce sont des gestes de respect et une convention sociale établie depuis très longtemps dans notre société.</p> <p>Pour les caméras, il faut que l'on te voit bien. S'assurer que la fréquentation des lieux est sécuritaire.</p>	<p>Les membres du personnel émettent des avertissements verbaux ou écrits (courriel aux parents).</p>
<p>Il est permis de porter des pantalons et des jupes de longueur convenable (mi-cuisse).</p>	<p>Ces précisions vestimentaires sont mises en place pour respecter l'environnement de l'école et ses valeurs. C'est également une question d'hygiène.</p>	<p>Les membres du personnel émettent des avertissements verbaux ou écrits (courriel aux parents).</p>



Règles	Pourquoi ?	Application
<p>Les blouses, les gilets ou les robes doivent couvrir COMPLÈTEMENT le dos, le ventre, la poitrine et le dessus des épaules.</p> <p>Le haut doit superposer la jupe ou le pantalon en tout temps, debout ou assis. En aucun moment les vêtements ne doivent laisser entrevoir les sous-vêtements.</p>		<p>Je dois me trouver d'autres vêtements ou mettre ceux proposés par l'école.</p> <p>Si cela n'est pas possible, je dois retourner à la maison pour me changer.</p> <p>Après plusieurs avertissements, une suspension est possible.</p>
<p>Les vêtements extérieurs tels : coupe-vent, manteau, doivent être laissés dans les casiers.</p>	<p>C'est une question de commodité afin de minimiser les encombrements associés à ces vêtements dans les classes. Cette règle assure aussi une propreté et une meilleure hygiène des lieux.</p>	<p>Les membres du personnel émettent des avertissements et m'invitent à mettre mes vêtements extérieurs dans mon casier. Je peux recevoir un billet de retard.</p>
<p>Le port des chaussures est obligatoire en tout temps.</p>	<p>C'est une règle de sécurité et d'hygiène. Elle permet d'éviter les blessures et les mauvaises odeurs.</p>	<p>Les membres du personnel émettent des avertissements.</p>
<p>Tous les vêtements et accessoires doivent respecter les valeurs de l'école.</p>	<p>L'école est fière de ses valeurs (respect, professionnalisme, sécurité) et demande à ses élèves de les respecter dans le choix de leur tenue vestimentaire. Les vêtements ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne (discriminatoire), avoir des mots ou des dessins à caractère sexuel ou présentant des signes de violence.</p>	<p>Les membres du personnel émettent des avertissements verbaux ou écrits (courriel aux parents). Je dois me trouver d'autres vêtements ou mettre ceux proposés par l'école.</p> <p>Si cela n'est pas possible, je dois retourner à la maison pour me changer.</p> <p>Après plusieurs avertissements, une suspension est possible.</p>



Retards et absences :

Pour assurer ta réussite et le bon déroulement du cours, tu dois être présent et arriver à l'heure à tous tes cours. Au son de la deuxième cloche, tu es en classe, prêt à travailler

- ❖ L'autorité parentale est responsable de motiver les absences de l'école en mentionnant la raison de l'absence. Celle-ci doit être motivée dans **un délai de 48 heures**, autrement elle devient non motivée ;
- ❖ Les absences sont consignées à toutes les périodes.

Numéro pour motiver une absence 418 666-4400 (7 jours sur 7 / 24 heures sur 24)		
❖ 1 ^{re} et 2 ^e secondaire ❖ CPC	❖ 3 ^e secondaire ❖ CPP	❖ 4 ^e et 5 ^e secondaire ❖ FMSS
Faites le 2	Faites le 3	Faites le 4

Les deux catégories d'absences

L'absence motivée :

- ❖ L'absence à un cours pour laquelle la raison est connue et acceptée par les parents ou par l'école.
- ❖ **Aucun élève, dont l'absence est motivée par leurs parents, ne peut être présent à l'école ou sur ses terrains. Dans un tel cas, l'absence sera considérée comme non motivée.**

L'absence non motivée :

- ❖ Absence à un cours pour laquelle la raison n'est pas connue par les parents ou qui n'a pas été motivée dans le délai prescrit.
- ❖ La direction peut convoquer les parents en tout temps, si la situation l'exige, pour une étude de cas. De plus, la direction se réserve également le droit de mettre en arrêt d'agir, pour une période indéterminée, un élève qui cumule des absences motivées et/ou non motivées trop nombreuses. Dans ce cas, l'élève devra réintégrer l'école sous condition et devra être accompagné de ses parents.
- ❖ À la demande du MEES tout élève qui veut se présenter à la bibliothèque pour exemption d'éducation physique doit obligatoirement avoir un billet médical original incluant une date de début et de fin.

Retards :

- ❖ L'élève qui est en retard à sa période, que celui-ci soit motivé ou non, doit se présenter au secrétariat de son niveau avant de se rendre en classe.



Gestes de violence et d'intimidation :

Chaque personne a droit à son intégrité physique et psychologique.

Conformément à la loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, l'école de la Seigneurie a mis en place un comité TAX-I ayant comme mandat d'écouter, d'aider et de référer.

L'utilisation des réseaux sociaux sur les heures de cours est interdite, sauf en contexte pédagogique, si l'enseignant le permet. En tout temps, celle-ci doit se faire de façon **respectueuse envers tous**.

Le protocole d'intervention sur l'intimidation pourrait s'appliquer dans le cas d'une mauvaise utilisation des réseaux sociaux, tant à l'école qu'à l'extérieur de l'école.

JE ME CONFORME AUX DEMANDES ET EXIGENCES DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS.

Cellulaires et appareils électroniques :

Conformément à la Charte des droits et liberté canadienne : « toute personne a droit au respect de sa vie privée et au respect de son honneur, sa dignité et sa réputation. Par conséquent, une autorisation des personnes concernées est requise pour toute captation et diffusion de photos, de vidéos et d'enregistrements sonores. »

En contexte pédagogique l'utilisation des appareils électroniques sur les heures de cours doit être autorisée par l'enseignant.

Lors d'un gel d'horaire ou d'une session d'épreuves, les appareils électroniques doivent demeurer dans les casiers ou à la maison. Le non-respect de cette règle entraînera une analyse de la situation et la note de zéro pourrait être attribuée à cette évaluation.

Matériel scolaire, travaux, devoirs et leçons :

Étant responsable de ma réussite scolaire, j'adopte des comportements propices aux apprentissages.

- ❖ J'apporte le matériel exigé par mon enseignant ;
- ❖ Je fais le travail demandé en classe ;
- ❖ Je fais mes travaux, devoirs et leçons dans les délais prescrits ;
- ❖ Je me prépare adéquatement pour mes évaluations.



JE RESPECTE MON MILIEU DE VIE ET LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION.

Afin de développer un sentiment d'appartenance, un savoir-vivre en société et de créer un climat harmonieux et sécuritaire, il est de la responsabilité de tous de maintenir une école propre et agréable. En tout temps, nous te demandons de déposer tes déchets dans les poubelles prévues à cette fin.

Matériel pédagogique :

- ❖ En début d'année, l'école met à ma disposition des volumes et du matériel dont je suis responsable. En fin d'année scolaire, je dois remettre ces volumes et le matériel dans le même état que lors du prêt. Les volumes perdus ou brisés seront facturés à tes parents. (Il en est de même pour le matériel informatique, les laboratoires de science, le mobilier et le matériel d'éducation physique.)

Aires de repas :

- ❖ Les seuls endroits où je suis autorisé à manger à l'intérieur de l'école sont la cafétéria et l'agora. De plus, au 3^e étage, le café étudiant est ouvert tous les jours de 12 h 10 à 13 h 20 selon les activités.

Casier :

- ❖ Le casier est la propriété de l'école et j'en suis responsable. Je dois le verrouiller en tout temps. L'école n'est pas responsable des vols. En cas de vol, je devrai me référer aux assurances de mes parents.
- ❖ Je dois me procurer deux cadenas : un pour mon casier et l'autre pour le vestiaire sportif. Celui-ci doit obligatoirement être libéré à la fin de mon cours d'éducation physique. Il est fortement suggéré de m'acheter des cadenas de qualité.